



# Projet de Zone à faibles émissions – mobilité (ZFE-m)

Réunion publique  
Athénée Municipal à Bordeaux

22 novembre 2022

# Le programme de notre rencontre

- I. Qu'est-ce qu'une Zone à faibles émissions – mobilité (ZFE-m) ?
- II. Le projet de ZFE-m à Bordeaux Métropole
- III. Temps d'échange : Questions - Réponses





Qu'est-ce qu'une Zone à Faibles  
Émissions - mobilité (ZFE-m) ?  
Pourquoi une ZFE-m ?

# Qu'est-ce qu'une Zone à Faibles Émissions – mobilité ou ZFE-m ?



Une réglementation pour **réduire la pollution dans les zones urbaines** où la concentration du trafic routier produit des **effets néfastes sur la qualité de l'air**.



Elle limite **la circulation des véhicules polluants** dans un périmètre donné et à des horaires fixés.



C'est une **obligation définie par la loi** : Bordeaux Métropole est **contrainte** d'en déployer une avant le 1er janvier **2025**.

# Villes concernées par une ZFE\* en 2025

○ Villes obligées en 2021

● Villes obligées en 2025



\* Zone à Faible émissions

# La pollution de l'air sur Bordeaux Métropole

Le secteur du transport est responsable de :



75 %

Des émissions  
D'OXYDE D'AZOTE  
(NO<sub>x</sub>)



36 %

Des émissions de  
PARTICULES EN SUSPENSION  
(PM<sub>10</sub>)



33 %

Des émissions de  
PARTICULES FINES  
(PM<sub>2,5</sub>)

*Dont transport routier seul :*



62 %



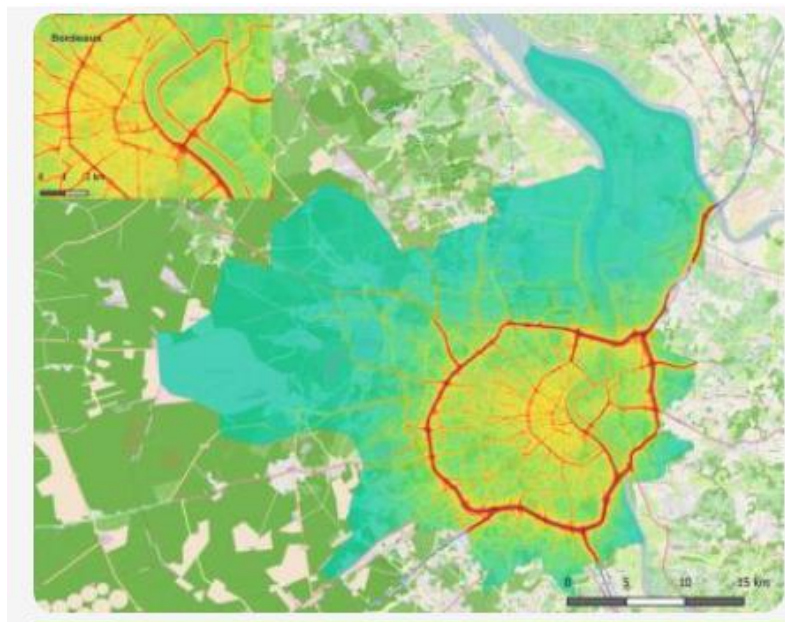
32 %



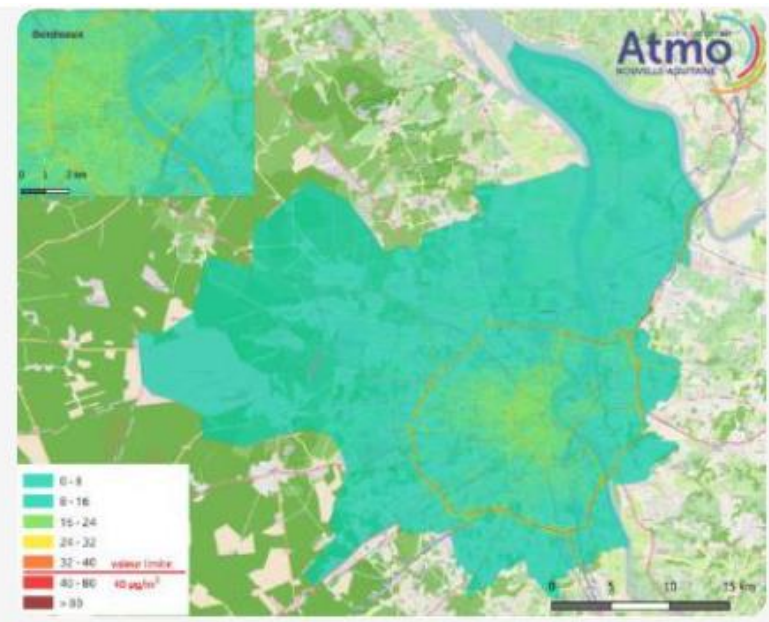
29 %

# La qualité de l'air à Bordeaux Métropole aujourd'hui

La pollution : exemple de modélisation - simulation scientifique faite par Atmo (observatoire régional indépendant de la qualité de l'air) en situation normale et lors du confinement



NO<sub>2</sub> : situation normale (17/03/2020 → 10/05/2020)



NO<sub>2</sub> : confinement (17/03/2020 → 10/05/2020)



# La pollution de l'air, un enjeu pour la santé des citoyens



- **600 décès par an** à Bordeaux Métropole et 40 000 décès par an en France seraient liés à la pollution de l'air.
- Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas l'exposition ponctuelle à des « pics de pollution » qui provoque le plus de risques pour la santé, mais bien **l'exposition quotidienne, prolongée, à la pollution de l'air, même à des niveaux faibles.**
- **8% de la population** de la métropole (soit 60 000 personnes) est exposée ou potentiellement exposée à des dépassements des valeurs limites de pollution fixées par la loi.

Estimations réalisées par l'Organisation régionale de Santé, 2021  
et Santé publique France, chiffres 2016 à 2019

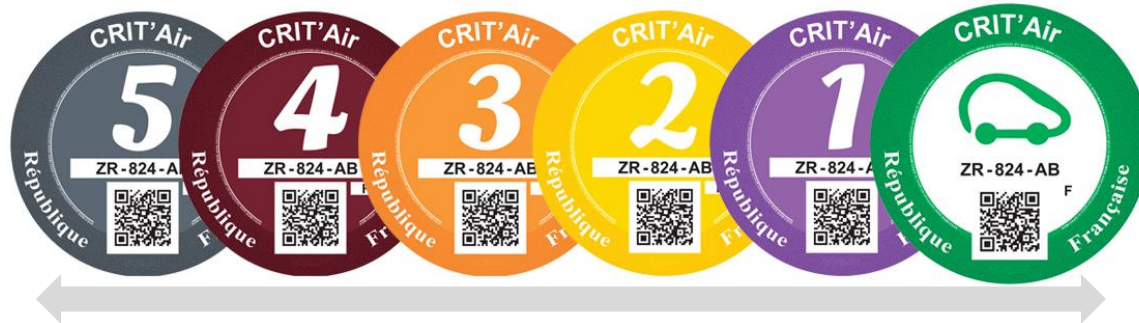




# Comment cela fonctionne ?

La Zone à Faibles Emissions - mobilité est appliquée à l'aide **des vignettes Crit'Air** (ou certificats Qualité de l'air).

- Elles sont **obligatoires** pour circuler dans les **territoires dotés d'une ZFE-m**.
- Elles classent les véhicules selon leurs émissions de polluants dans le cadre des normes européennes EURO qui imposent aux constructeurs automobiles de respecter des seuils d'émissions.



Le plus  
polluant

Le moins  
polluant

# Attention aux informations frauduleuses !

Seul le **site gouvernemental** permet d'obtenir sa vignette Crit'Air  
Il vous suffit de vous munir de votre **carte grise** et d'entrer les informations  
requis

<https://www.certificat-air.gouv.fr/>



3,70€





Le projet de Zone à Faibles  
Emissions – mobilité à Bordeaux  
Métropole



# Calendrier

## Projet ZFE

**2022 - 2023**

Consultation  
des habitants, acteurs  
et usagers du territoire

**2023**

Bilan de la consultation,  
vote des modalités de déploiement  
et des mesures d'accompagnement

**2024**

Mise en place progressive  
de la ZFE

**1<sup>er</sup> janvier 2025**

Date butoire légale  
de mise en place de la ZFE

# Les aspects déjà déterminés

- Le périmètre : **l'intérieur de la rocade** (rocade exclue)
- Tous les véhicules sont concernés
- La date de début d'application : **au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025**

## Le périmètre de la future ZFE : l'intra-rocade

14 communes situées pour tout ou partie dans le périmètre intra-rocade

- 1 Bègles
- 2 Bordeaux
- 3 Bouliac
- 4 Bruges
- 5 Cenon
- 6 Eysines
- 7 Floirac
- 8 Gradignan
- 9 Le Bouscat
- 10 Lormont
- 11 Mérignac
- 12 Talence
- 13 Pessac
- 14 Villenave-d'Ornon



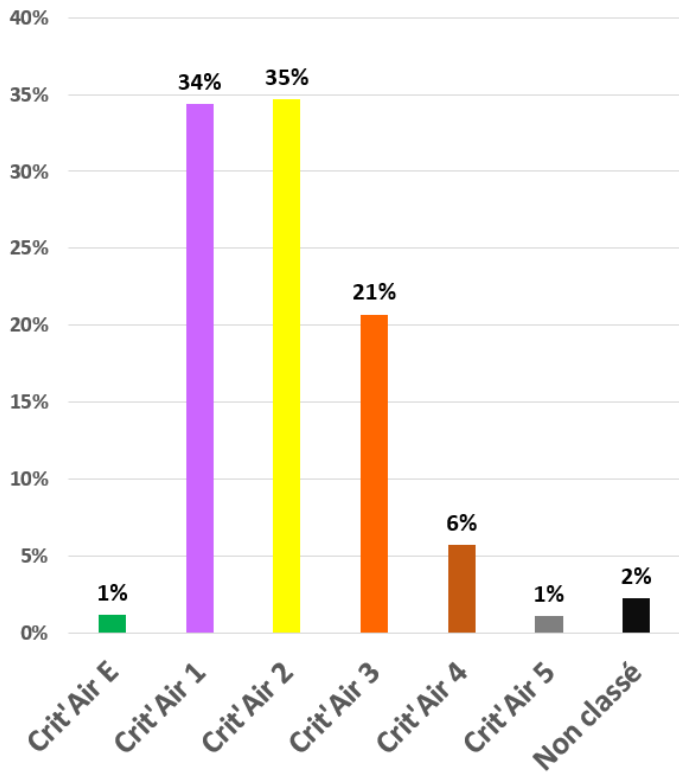
# Les aspects qu'il reste à arbitrer à l'issue de la consultation

- Le **niveau d'interdiction (Crit'Air)** et la **progressivité des restrictions**
- La **périodicité des mesures** (24h/24h 7J/7, ou uniquement jours ouvrés, ou de 8h à 20h...)
- Les mesures d'**accompagnement** et les **dérogations** pour le public.



# Combien de voitures pourraient être concernés ?

Parc de voitures sur le territoire métropolitain au 1er janvier 2022



**Crit'Air 0 ou « Vert »**  
100% électrique et hydrogène



**Crit'Air 1**  
Véhicules essence, gaz, ou hybride rechargeables mis en circulation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011



**Crit'Air 2**  
- Véhicules essence, hybride mis en circulation entre 2006 et 2010  
- Diesel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011



**Crit'Air 3**  
- Véhicules essence, hybride, entre 1997 et 2005  
- Diesel entre 2006 et 2010



**Crit'Air 4**  
Véhicules diesel entre 2001 et 2005

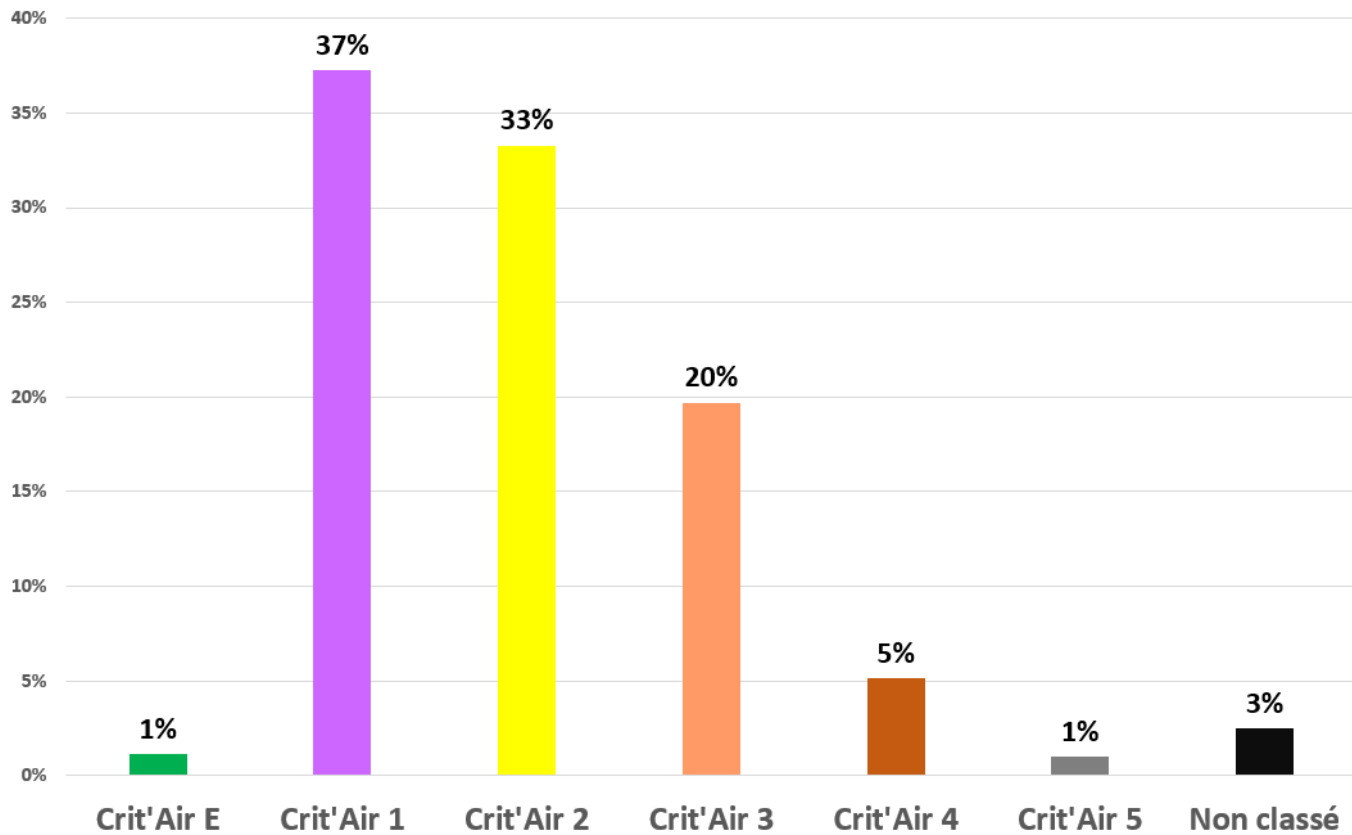


**Crit'Air 5**  
Véhicules diesel entre 1997 et 2000



# Le parc automobile des résidents de la Ville de Bordeaux

Parc de voitures sur la ville de Bordeaux au 1er janvier 2022



Plus précisément, la ville de Bordeaux compte **113 338 voitures** dont :

- **2 834** sont non classées
- **1 140** sont Crit'air 5
- **5 803** sont Crit'air 4
- **22 333** sont Crit'air 3

# Les scénarios de déploiement

1. Scénario  
« **pédagogique** »

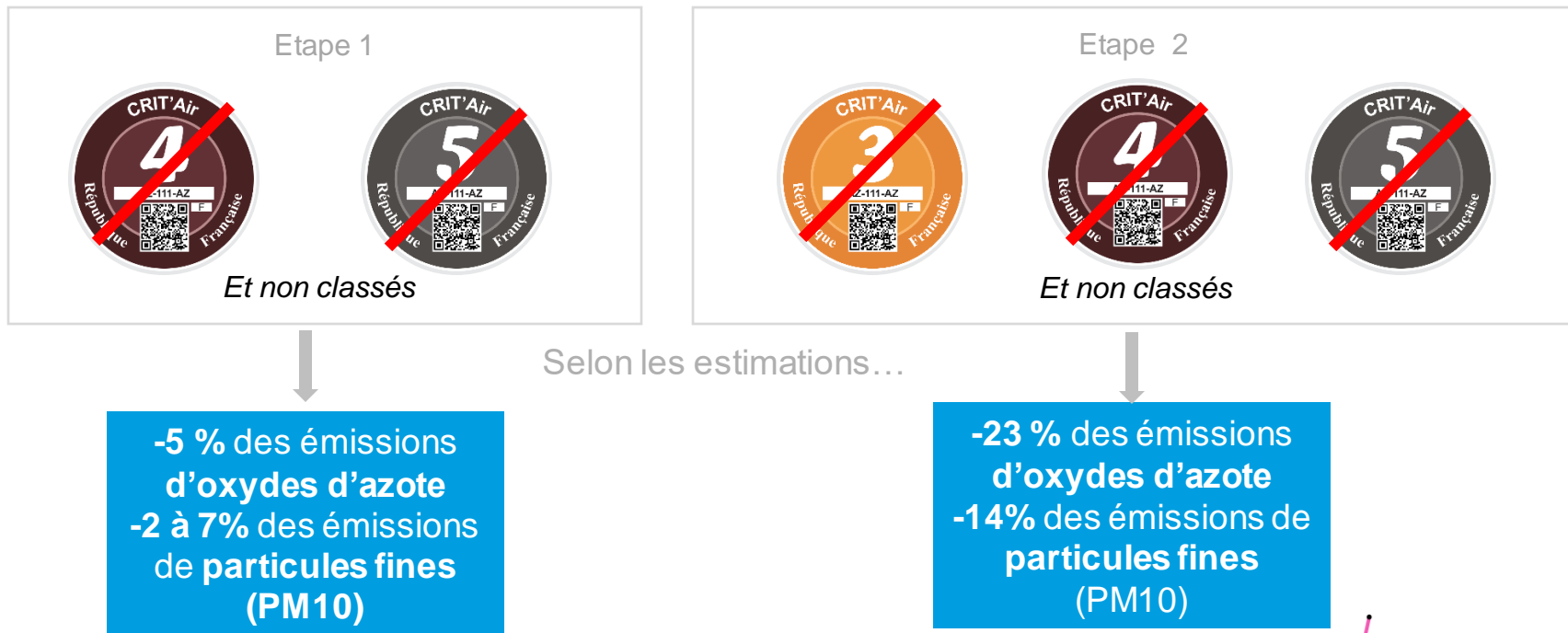


2. Scénario  
« **volontariste** »



Tout type de  
véhicule sera à  
terme concerné

# Quelles conséquences sur la pollution de l'air ?



La ZFE-m n'est pas un instrument de lutte contre les gaz à effet de serre : dans les deux cas, l'effet sur les émissions de CO<sub>2</sub> est négligeable

# Quelles conséquences prévues sur la mobilité ?

D'après les études réalisées à la demande de Bordeaux Métropole par le bureau spécialisé EGIS en 2021 :



- Les usagers impactés s'adaptent principalement **en changeant de véhicule.**
- Pas **d'augmentation importante** de circulation sur la **rocade** due à des changements de trajets : 0 à 200 véhicules / jour, soit 0,03% du trafic
- Le **changement de mode de transport** représenterait entre **0 et 15%** des cas : entre 4 000 et 20 000 voyageurs sur le réseau de transports en commun en plus selon le niveau d'interdiction (Crit'air 4/5/NC OU Crit'air 3/4/5/NC)
- Les infrastructures de **transports en commun** et de **parking relais** seront capables **d'absorber la charge supplémentaire due à la ZFE.**



# Les actions à l'échelle de Bordeaux Métropole :

- **Accompagnement financier** : pour les usagers aux revenus modestes et les professionnels, en particulier les petites structures.
- **Dérogations** : pour certains cas particuliers, en l'absence de solution technique adaptée, etc.
- **Plan vélo et aides à la mobilité active**
- **Développement des transports en commun** : nouveau réseau de bus en septembre 2023 ; développement de l'offre P+R; lignes de bus express; RER Métropolitain...
- Développement de l'**autopartage**
- **Recharge de véhicules électriques** : programme de développement des infrastructures de recharge.
- **Covoiturage** : Développement d'aires et de voies réservées.

# Les aides financières pour les professionnels

Les aides aux professionnels seraient ciblées au profit des **petites structures (artisans, entrepreneurs, TPE...)**.

## Les conditions envisagées

- Avoir moins de 50 salariés,
- Seuil de chiffre d'affaires à définir
- Être localisé sur la métropole
- *À l'étude : possibilité de compléter des aides délivrées par d'autres collectivités aux professionnels qui réalisent une partie (proportion à définir) de leur chiffre d'affaires sur le territoire.*

# Les aides financières pour le grand public

Le système des aides financières est **en cours de construction** et des arbitrages sont à venir. Ces aides viendront en complémentarité des aides déjà attribuées par l'État.



Changement d'un véhicule **Crit'Air 3 ou plus** pour un véhicule électrique, **hydrogène, hybride rechargeable ou essence récent (> 2011)**, respectant un seuil d'émissions de CO<sub>2</sub>.

*Une surprime allant jusqu'à 1000€ supplémentaires est versée dans le cas où la collectivité concernée par une ZFE-m donne elle-même une aide.*



Aide à l'achat d'un **véhicule très peu polluant**, respectant un seuil d'émissions plus restreint que la prime à la conversion



**Rétrofit électrique** : changement du moteur d'un véhicule pour un moteur électrique → **Bordeaux métropole élargirait cette aide à tous les types de rétrofit.**



# Les critères d'attribution des aides pour le grand public

## Pour quoi ?

- Le remplacement d'un **véhicule Crit'Air 3 ou plus** dans un premier temps
- Aide à l'achat d'un **véhicule électrique ou hydrogène** (Crit'Air E) OU à l'achat de **véhicules essence d'occasion Crit'air 1 OU Rétrofit**

## Pour qui ?

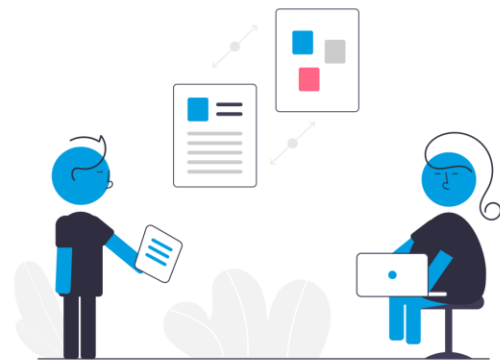
- Pour les foyers dont le **revenu** fiscal de référence (RFR) par part **est inférieur 13 489€** (=50% des foyers français)
- Avec une **majoration pour les plus précaires** (dont le revenu annuel de référence est inférieur à 6 300€)

## Sous quelles conditions ?

- Que le nouveau véhicule coûte **moins de 45.000€**,
- Plafond **d'émissions de CO<sub>2</sub>** à respecter pour le nouveau véhicule.

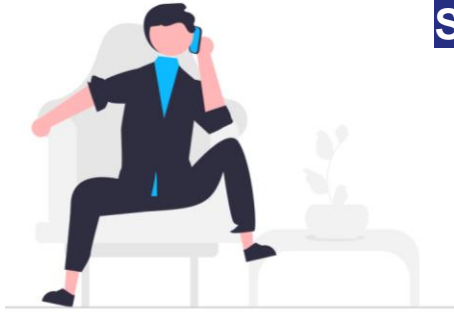
# Mise en place d'un guichet unique avec l'État pour les demandes d'aides financières

- Pour simplifier les demandes des usagers,
- Les critères d'attribution des aides seraient identiques,
- Des discussions en cours avec l'Etat sur les conditions d'intégration de Bordeaux Métropole à ce dispositif ainsi que sur la faisabilité pour d'autres agglomérations de Gironde d'intégrérer également ce cadre commun s'ils le souhaitent.



NB : Les aides pour les particuliers sont destinées aux habitant(e)s de Bordeaux Métropole uniquement.

# Les dispositifs d'accompagnement au changement envisagés



## Standard téléphonique dédié à la ZFE-m (hotline)

- **Un besoin** : de nombreuses questions des usagers suite aux informations parues dans les médias ou délivrées par Bordeaux Métropole
- Répondre aux questions sur la ZFE-m de Bordeaux Métropole : modalités de mise en œuvre, aides et accompagnement, dérogations...

## Assistant virtuel

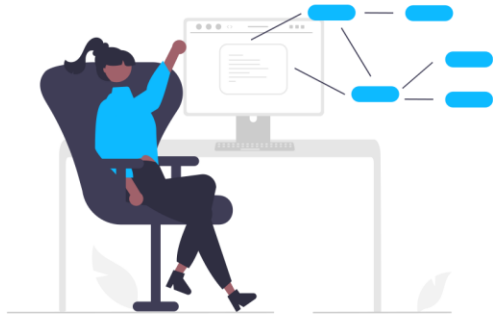
- Sur la page du site métropolitain dédié à la ZFE-m,
- Pour apporter une réponse rapide aux usagers, notamment sur les aides disponibles et leur éligibilité (intégration d'un simulateur d'aides).



Grenoble Alpes Métropole : un assistant virtuel pour donner les informations de base



# Les dispositifs d'accompagnement au changement (de véhicule et de mobilité) envisagés



## Lieux d'accueil physiques

- **Conseil sur les différentes solutions de mobilités existantes** par TBM dans ses agences
- **Accompagnement à l'usage du vélo** au sein des Maisons Métropolitaines des Mobilités Alternatives (MAMMAs)
- Coopération possible avec le Département de Gironde pour un **accompagnement du public vulnérable au travers des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et des plateformes mobilités.**

# Les dispositifs mis en place pour informer le grand public pour les 6 prochains mois :



28 COMMUNES DÉPLACEMENTS EN COURS

Publié le 01 / 01 / 1970 - Non-réglémentée simplifiée

**Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m)**

Un projet de Zone à Faibles Emissions est à l'étude sur Bordeaux Métropole. Dites-nous vos attentes et besoins pour qu'elle soit appropriée à votre quotidien.

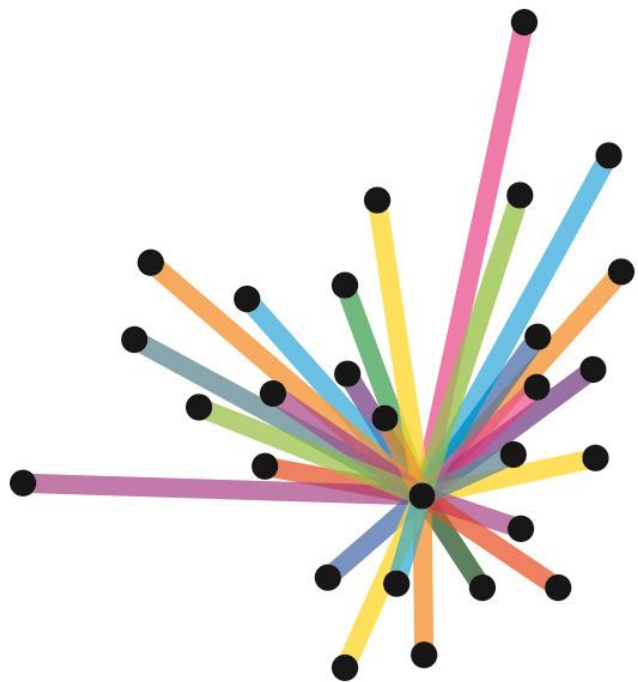
39 Participants 36 Avis 21 Réactions Participer



- Une **campagne de communication** de grande ampleur
- Le **site de la participation** pour s'informer, contribuer et donner son avis via un questionnaire  
<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>
- Une trentaine de **stands** dans l'espace public, dans de nombreuses communes de Bordeaux Métropole, pour informer les habitants
- Des **réunions publiques** sur tout le territoire



# Questions / Réponses



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**